

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU 7 AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. ROY Jean-Jacques, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ROY Jean-Jacques, Mme SAULNIER Pascale, Mme MICHEL Corinne, M. BERNARD Xavier, M. ELIAUME Bernard, Mme HEURTAUX Nadine, M. PINOT Éric, M. LECUYER Denis, M. SAULNIER Damien, Mme PROUTEAU Christine, Mme HATTON Laëtitia.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. DEFOER Sébastien, M. JAHAN Francis qui a donné pouvoir à Mme SAULNIER Pascale, Mme ESPINASSE Liane, M. MOREAU Lilian.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme SAULNIER Pascale.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
2. Désignation des membres aux différentes commissions municipales et intercommunales,
3. Délégués aux structures intercommunales,
4. Election des membres à la commission d'appel d'offres,
5. Fixation du montant de l'indemnité de fonction au conseiller municipal délégué,
6. Règlement de la pêche pour 2022,
7. Indemnisation d'un habitant pour des frais d'eau et d'électricité,
8. Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 ainsi que celui du 26 mars 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire dresse le bilan des travaux réalisés depuis le début du mandat par rapport aux promesses faites à la campagne électorale.

L'ordre du jour est abordé.

2. DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Le Maire est Président de droit des commissions municipales.

COMMISSION DES FINANCES

Mme SAULNIER Pascale — Mme MICHEL Corinne – M. BERNARD Xavier - M. ELIAUME Bernard
Mme HEURTAUX Nadine - M. DEFOER Sébastien – M. JAHAN Francis - Mme PROUTEAU Christine

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE

Mme SAULNIER Pascale – Mme ESPINASSE Liane - M. MOREAU Lilian - M. LÉCUYER Denis
M. SAULNIER Damien – Mme HATTON Laëtitia

COMMISSION DE LA VOIRIE, DES COURS D'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. BERNARD Xavier - Mme ESPINASSE Liane – M. MOREAU Lilian - M. LÉCUYER Denis
M. SAULNIER Damien

COMMISSION DE L'URBANISME

M. BERNARD Xavier – M. PINOT Eric

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

M. JAHAN Francis – M. PINOT Eric - M. SAULNIER Damien

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU 7 AVRIL 2022**

COMMISSION INFORMATION / COMMUNICATION

Mme MICHEL Corinne - M. ELIAUME Bernard - Mme HEURTAUX Nadine - Mme ESPINASSE Liane
Mme PROUTEAU Christine – HATTON Laëtitia

COMMISSION LIGNE A GRANDE VITESSE ET A10

M. BERNARD Xavier – M. ELIAUME Bernard – Mme HEURTAUX Nadine - M. LÉCUYER Denis

COMMISSION HYGIÈNE SÉCURITÉ

Mme MICHEL Corinne – M. MOREAU Lilian - M. PINOT Eric – M. LÉCUYER Denis

COMMISSION SOCIALE

Mme SAULNIER Pascale – M. JAHAN Francis – Mme ESPINASSE Liane - M. PINOT Eric
Mme HATTON Laëtitia

COMMISSION CULTURE ANIMATION

Mme MICHEL Corinne – M. BERNARD Xavier – M. JAHAN Francis - M. MOREAU Lilian
Mme PROUTEAU Christine – Mme HATTON Laëtitia

DIVERS ORGANISMES

- DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)
Mme SAULNIER Pascale
- ASSOCIATION DES COMMUNES D'INDRE ET LOIRE (ACIL) - LGV SEA
Membre titulaire : M. ROY Jean-Jacques
Membre suppléant : M. BERNARD Xavier
- COMITE LOCAL D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT (CLAD) DE LA LIGNE TOURS – PORT DE PILES
M. ROY Jean-Jacques – M. DEFOER Sébastien
- CORRESPONDANT « DEFENSE »
Mme HEURTAUX Nadine
- LA PREVENTION ROUTIERE (VILLE PRUDENTE)
M. JAHAN Francis
- COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE
Délégué titulaire : M. JAHAN Francis
Délégué suppléant : M. MOREAU Lilian

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ➤ Finances - Economie – Développement rural | SAULNIER Pascale |
| ➤ Ressources humaines - Enfance jeunesse | SAULNIER Pascale
DEFOER Sébastien |
| ➤ Urbanisme - Habitat et numérique | ROY Jean-Jacques
HATTON Laëtitia |
| ➤ Environnement - Ordures ménagères - Transition énergétique | ROY Jean-Jacques |
| ➤ Commerce - Artisanat - Emploi et insertion | MICHEL Corinne |

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU 7 AVRIL 2022

- | | |
|---|--|
| ➤ Tourisme | BERNARD Xavier
HEURTAUX Nadine
JAHAN Francis |
| ➤ Culture | SAULNIER Damien |
| ➤ Sports | PINOT Eric
SAULNIER Damien |
| ➤ Services à la population - Transports scolaires | SAULNIER Pascale
JAHAN Francis |
| ➤ Communication | MICHEL Corinne |

3. DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MAILLÉ/DRACHÉ/MARCILLY/NOUÂTRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de
Maillé/Draché/Marcilly/Nouâtre,

Considérant l'élection municipale complémentaire du 20 mars 2022,

Vu les candidatures et le résultat du vote,

Désigne :

- En qualité de délégués titulaires :
 - M. ELIAUME Bernard : 12 voix
 - M. BERNARD Xavier : 12 voix
 - M. JAHAN Francis : 12 voix
- En qualité de délégués suppléants :
 - M. MOREAU Lilian : 12 voix
 - Mme SAULNIER Pascale : 12 voix

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du syndicat intercommunal des écoles primaires du Val de Vienne,
Considérant l'élection municipale complémentaire du 20 mars 2022,

Vu les candidatures et le résultat du vote,

Désigne :

- En qualité de délégués titulaires :
 - M. ROY Jean-Jacques : 12 voix
 - Mme SAULNIER Pascale : 12 voix
 - M. DEFOER Sébastien : 12 voix
- En qualité de délégué suppléant :
 - Mme HEURTAUX Nadine : 12 voix

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EPURATION ET LE SUIVI DES EAUX (SATESE)

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU 7 AVRIL 2022**

Vu les statuts du syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux (SATESE),

Considérant l'élection municipale complémentaire du 20 mars 2022,

Vu les candidatures et le résultat du vote,

Désigne :

- En qualité de délégué titulaire :
 - M. ELIAUME Bernard : 12 voix
- En qualité de délégué suppléant :
 - M. MOREAU Lilian : 12 voix.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE GESTION DE LA STATION D'EPURATION **DE NOUATRE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 4 de la convention intercommunale Nouâtre – Maillé – Marcilly-sur-Vienne pour le traitement, par la station d'épuration de Nouâtre, des eaux usées provenant des communes de Maillé et de Marcilly-sur-Vienne,

Considérant l'élection municipale complémentaire du 20 mars 2022,

Vu les candidatures et le résultat du vote,

Désigne :

- En qualité de délégués titulaires :
 - M. ELIAUME Bernard : 12 voix
 - M. ROY Jean-Jacques : 12 voix
- En qualité de délégué suppléant :
 - M. MOREAU Lilian : 12 voix.

AUTRES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les autres syndicats intercommunaux sont sans changement de délégués, à savoir :
SMICTOM du Chinonais :

Délégué titulaire : SAULNIER Pascale

Délégué suppléant : MOREAU Lilian

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

Délégué titulaire : JAHAN Francis

Délégué suppléant : SAULNIER Damien

4. ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres, à caractère permanent.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal de voter pour la liste unique suivante :

- Mme SAULNIER Pascale, Mme HEURTAUX Nadine, M. JAHAN Francis, membres titulaires ;
- M. BERNARD Xavier, M. MOREAU Lilian, M. SAULNIER Damien, membres suppléants.

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU 7 AVRIL 2022**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- Suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Mme SAULNIER Pascale : 12 voix
- Mme HEURTAUX Nadine : 12 voix
- M. JAHAN Francis : 12 voix
- M. BERNARD Xavier : 12 voix
- M. MOREAU Lilian : 12 voix
- M. SAULNIER Damien : 12 voix

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

- Mme SAULNIER Pascale, Mme HEURTAUX Nadine, M. JAHAN Francis, membres titulaires ;
- M. BERNARD Xavier, M. MOREAU Lilian, M. SAULNIER Damien, membres suppléants

5. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION AU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Cette question sera revue au cours d'une prochaine réunion.

6. REGLEMENT DE LA PECHE POUR 2022

Le Conseil Municipal décide d'interdire l'accès à l'étang communal à tout véhicule motorisé. Des panneaux d'interdiction seront apposés.

Il est évoqué l'installation d'un système d'ouverture, par code, pour l'accès des pêcheurs.

7. INDEMNISATION D'UN HABITANT POUR DES FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE

Suite à un manque d'éléments, cette question sera revue au cours d'une prochaine réunion.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de l'entreprise SOUBISE Julien pour la remise en état d'un regard d'eau pluviale, impasse Sainte Barbe, pour un montant de 470 € HT ;
- De retenir l'offre de Pyro Concept pour le feu d'artifice du 13 juillet, pour le montant de 2 200 € TTC ;
- D'assurer un suivi pour le prêt des tables et des chaises aux habitants de la Commune, et de demander un chèque de caution ;

Le Conseil Municipal est informé :

- D'une demande de subvention de la MFR de Noyant-de-Touraine pour un élève de la Commune. Des crédits budgétaires suffisants ont été inscrits au budget 2022 (70 €) ;
- Du coût de la prise en charge, par la fourrière animale de Rivarennnes, du chien trouvé sur la Commune, d'un montant de 263 € TTC ;
- De l'organisation d'un concert par M. LEPINAY, au profit des Ukrainiens, le 29 avril prochain à la salle des fêtes ;
- Du tour du monde, en moto, de M. GUILLET Rémi, habitant de la Commune. Cette information sera à faire suivre aux écoles du regroupement pédagogique.